

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le mardi 30 juin 2020 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le mercredi 24 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : mercredi 24 juin 2020
Nombre de présents	35	
Nombre de pouvoirs	0	Date de l'affichage : vendredi 03 juillet 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES :

POUVOIRS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Fanny MESPLET

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

VU l'article L2312-1 du CGCT,

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux permettant de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 et permettant que le débat d'orientations budgétaires puisse avoir lieu lors de la même séance que le vote du budget.

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200630-
20200630-13-DE
Date de réception préfecture :

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal d'examiner les éléments financiers relatifs au débat sur les orientations budgétaires de la ville de Dax pour l'exercice 2020.

Un document est remis à chaque conseiller municipal présentant successivement :

- le contexte économique et institutionnel national
- la situation financière de la ville de Dax au 31/12/2019
- les données relatives à la structure et à l'évolution des dépenses de personnel
- les principales orientations budgétaires pour 2020
- l'évolution envisagée du budget pour 2020

SUR PROPOSITION DE Mme Marylène HENAULT, Adjointe au Maire, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

PREND ACTE par un vote de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020 de la ville de Dax et de l'existence du rapport ci-annexé.



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,
LE MAIRE,**

Julien DUBOIS

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200630-
20200630-13-DE
Date de réception préfecture : 2